

RESTAURATION

Jeudi 3 avril 2014

8h30 : Petit déjeuner

12h30-14h : Pause déjeuner - libre

18h-20h : Apéritif dinatoire autour de la gastronomie auvergnate

Vendredi 4 avril 2014

8h30 : Petit déjeuner

12h30 - 13h30 : Pause déjeuner - libre

16h : Pot de clôture

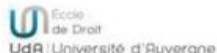
CONTACT

Du Mercredi 2 au Vendredi 4 avril 2014

Professeur Charles-André DUBREUIL
Ecole de Droit - Université d'Auvergne
41 boulevard François Mitterrand
Clermont-Ferrand (63)
04 73 17 76 13
c-andre.dubreuil@udamail.fr



Nous remercions sincèrement les personnes ayant participé au financement de ce colloque,
ainsi que l'ensemble de nos intervenants.



Les étudiants du Master II «Droit, Economie, Gestion des Collectivités Territoriales»
de l'Université d'Auvergne vous présentent

Le PATRIMOINE des collectivités territoriales IMMATÉRIEL

3 & 4
Avril 2014

JEUDI 3 AVRIL 2014

Matinée (9h-12h) :

Présentation du patrimoine immatériel des collectivités territoriales

La présentation du patrimoine immatériel : cadre et enjeux

Mme Danielle BOURLANGE, Directrice générale de l'Agence du Patrimoine Immatériel de l'Etat (APIE)

Le patrimoine immatériel n'a pas de consistance physique et il ne figure généralement pas dans les bilans comptables des collectivités territoriales. C'est une des raisons pour lesquelles son existence même et sa valeur ont longtemps été méconnues.

Analyse anthropologique des actions locales autour du patrimoine immatériel visant à dynamiser les territoires

M. Jean-Jacques CASTERET, Ethnomusicologue, Responsable du Pôle Culture & Société à l'Institut Occitan d'Aquitaine

Avec l'avènement du patrimoine culturel Immatériel, le rapport aux valeurs patrimoniales a changé. Il n'est plus tant ce que l'on possède mais ce qui nous constitue. Provoquant un engouement pour la patrimonialisation du vivant et une appropriation politique de manifestations culturelles, la reconnaissance du PCI serait une façon de réintroduire la communauté dans la société et de permettre à ses membres de devenir propriétaires de ce patrimoine et sujets de droit.

Quelle place pour le patrimoine immatériel au sein de la domanialité publique ?

Pr. Norbert FOULQUIER, Paris I (Panthéon-Sorbonne)

Une collectivité territoriale se doit de protéger son patrimoine immatériel mais également de le mettre au service des missions de service public qu'elle doit mettre en œuvre. Quelle est donc la place de ce patrimoine insaisissable dans le régime protecteur de la domanialité publique ?

La candidature UNESCO : vers une reconnaissance internationale du patrimoine naturel et culturel emblématique de l'Auvergne

M. Jean-Yves GOUTTEBEL, Président du Conseil général du Puy-de-Dôme (ou son représentant)

La gestion durable de la Chaîne des Puys et de la faille de Limagne se traduit aujourd'hui par la perspective de se voir accorder l'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité. Largement soutenu par les acteurs locaux et la population, ce projet a l'ambition d'offrir une visibilité internationale à l'Auvergne, en conciliant développement économique et préservation des paysages ainsi qu'en préconisant un tourisme réfléchi et une recherche scientifique accrue.

Après-Midi (14h-17h30) :

La protection et la valorisation du patrimoine immatériel : quels moyens pour quels enjeux ?

14h-15h : La dématérialisation des archives : une solution durable

Des actes d'état civil aux cadastres, en passant par des enregistrements audiovisuels du vieux parler régional, de nombreux documents disparaissent à tout jamais, privant les générations futures de ce patrimoine identitaire. La dématérialisation par la numérisation sauvegarde et nourrit le patrimoine immatériel des Collectivités territoriales. Il n'en demeure pas moins que cette technique suscite des interrogations qui peuvent conduire à des contentieux.

Les archives en France, fer de lance du web culturel

M. Edouard BOUYÉ, Conservateur en chef du patrimoine, directeur des Archives départementales de la Côte-d'Or

La liberté d'usage des archives dématérialisées et ses limites

Mme Dominique LAPOUGES, Chef du service juridique et du contentieux au Conseil général du Cantal

15h-16h : Une Auvergne intergénérationnelle ancrée dans la diversité culturelle

L'Auvergne peut être fière de son patrimoine culturel vivant qui génère une forte cohésion sociale sur son territoire. Pendant que les anciens transmettent aux plus jeunes leurs traditions si particulières à la région, certaines villes rayonnent à l'international grâce à leurs festivals.

La musique traditionnelle porteuse d'une identité culturelle héréditaire

M. Raphaël MAUREL, Doctorant à l'Université d'Auvergne, Président des Brayauds – Centre départemental des musiques de danses traditionnelles du Puy-de-Dôme

Patrimoine cinématographique et rayonnement culturel international : zoom sur le festival du court métrage

Mme Chantal BOUSQUET, Responsable du centre de documentation et du cinéma «La Jetée»

La gestion du patrimoine immatériel par les collectivités à l'épreuve du droit de la propriété intellectuelle

Me Henri ARSAC, Avocat au barreau de Clermont-Ferrand, ancien bâtonnier, Professeur associé à l'Université d'Auvergne

16h30 – 17h30 : Les savoir-faire traditionnels, une valorisation des métiers, des artisans et du territoire

Maîtrisant un savoir-faire tel que la coutellerie ou la gastronomie, les artisans se distinguent par la qualité et la singularité de leur art. Ces savoir-faire, ancrés dans des collectivités locales, traduisent un intérêt prononcé pour leur région et contribuent aujourd'hui à la renommée de ces territoires. Leur nom est devenu une marque qui atteste de la qualité de ces savoir-faire dont la culture est à partager et à faire perdurer.

De la tradition à l'excellence artisanale, comment le couteau de Thiers se met-il au service du territoire ?

M. Michel FERVEL, Membre de la Confrérie du couteau «Le Thiers»

Le patrimoine gourmand auvergnat : une richesse à protéger

M. Bernard BLAY, Directeur de l'Interprofession du fromage de Saint-Nectaire (ou son représentant)

VENDREDI 4 AVRIL 2014

Matinée (9h- 12h15) :

L'ingénierie publique au service du patrimoine immatériel des collectivités

9h : L'ingénierie publique : un enjeu pour les collectivités territoriales

Que revêt cette notion d'ingénierie publique ? Où en est-elle en France ? En quoi les collectivités territoriales sont-elles concernées ? Comment les savoirs et savoir-faire détenus par les différents niveaux de collectivités s'articulent-ils ?

Mme Stéphanie LE BIHAN, juriste chez ETD

10h : L'opération Cocon 63 : la mise en place d'une synergie d'acteurs au niveau local pour la rénovation énergétique des bâtiments publics

Quels sont les enjeux énergétiques en France ? En quoi consiste le dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE) ? Quelles sont les mesures prises par les acteurs locaux en la matière ? Quels sont les objectifs que vise l'opération Cocon lancée par le Conseil Général du Puy-de-Dôme et l'ADUHME ? Pourquoi engager une action collective ?

Table ronde avec :

Mme Dominique GIRON, Vice-Présidente du Conseil Général du Puy-de-Dôme

Mme Sandrine JAFFEUX, service des Marchés au sein de la Direction juridique au Conseil Général du Puy-de-Dôme

Mme Marie-Cécile BARD, Chef de projet à la Mission développement durable au Conseil Général du Puy-de-Dôme

M. Sébastien CONTAMINE, Directeur de l'ADUHME

M. Sylvain AVRIL ou M. Loïc LE QUILLEUC, ADEME

M. Guillaume ASTAIX, service «Territoires, Énergies et Paysages» à la DREAL Auvergne

11h15 : L'open data ou comment valoriser le patrimoine immatériel des collectivités ?

La Région Auvergne s'engage dans une démarche de libération progressive de ses données, avec la volonté de promouvoir une véritable « culture Open Data » en Auvergne. Grâce à cet outil destiné à la fois aux usagers, chercheurs, associations et entreprises innovantes, la région souhaite participer à l'émergence de nouveaux usages. Elle s'engage ainsi dans une démarche de transparence démocratique et de valorisation de son patrimoine immatériel.

M. Hamid BERKANI, Vice-Président du Conseil Régional d'Auvergne en charge du développement économique

Mme Evelyne LEROY, Chargée de mission «économie numérique», Conseil Régional d'Auvergne

Après-Midi (13h30-16h30) :

Marketing territorial

en partenariat avec



13h30 : Principes fondateurs du marketing territorial

Le marketing territorial est l'illustration d'une véritable stratégie de développement économique d'un territoire. Il se traduit par une mise en valeur des atouts d'une région, ceux-ci pouvant être culturels, naturels, économiques ou même financiers, mais aussi par la disparition des idées reçues et des préjugés pouvant exister.

Mme Corinne ROCHETTE, Enseignant-chercheur

14h : Panorama des pratiques de marketing territorial en France et en Europe

M. DEVANNE, Directeur de Comanaging cabinet leader dans la stratégie territoriale, enseignant à Science Po Paris

15h30 : Programme Auvergne Nouveau Monde, contexte et stratégies

M. PINARD, Délégué général, Responsable du programme Auvergne Nouveau Monde

16h : Clôture du colloque